



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement  
**Dialogue social et relations industrielles**

**COMITE DE DIALOGUE  
SOCIAL SECTORIEL  
NAVIGATION INTERIEURE**

### **Réunion du 24 septembre 2010 Compte rendu (adopté le 24 novembre 2010)**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion**

La réunion est présidée par M. Koning (employeur). L'ordre du jour est élargi au point «Sécurité sociale des bateliers rhénans». Le compte rendu de la dernière session (17 juin 2010) est adopté.

#### **2. Information de la Commission**

Le représentant de la DG Mobilité et transports (MOVE) informe de la réunion informelle des ministres des transports (qui s'est tenue mi-septembre à Anvers) au cours de laquelle l'engagement pour la navigation intérieure a lui aussi été renforcé. Les ministres se sont exprimés en faveur du concept de «blue belt» («ceinture bleue»), soumis par la présidence du Conseil belge, censé promouvoir un espace maritime sans obstacles. La réunion des ministres a fait l'objet d'une déclaration finale de la présidence<sup>1</sup>.

La représentante de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances (EMPL) est interrogée sur la communication de la Commission relative à la coordination des systèmes de sécurité sociale dans l'UE, prévue pour cette année<sup>2</sup>. Les partenaires sociaux expriment le souhait de prendre part aux travaux préparatoires de cette communication. Après consultation des collègues compétents, ils apprennent au terme de la réunion que deux documents différents sont prévus:

1) d'une part, des directives pour l'interprétation du règlement 883/2004<sup>3</sup> (titre II, «Détermination de la législation applicable») dans les cas où des activités sont exercées simultanément ou consécutivement dans plusieurs États membres (dans les transports internationaux, par exemple) – adoption par la commission administrative pour les systèmes de sécurité sociale avant la fin de l'année; 2) d'autre part, une communication de la Commission sur les travailleurs très mobiles (tous secteurs confondus) – prévue pour mi-2011.

---

<sup>1</sup> <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st13/st13971.en10.pdf>

<sup>2</sup> Voir également <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=849&langId=fr>

<sup>3</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0883:20100501:FR:PDF>

## 2. Sécurité sociale des bateliers rhénans

La représentante de la CCNR expose la situation vue par les États rhénans. Elle explique que ceux-ci ont désormais l'intention de conclure d'ici à décembre 2010 un accord au sens de l'article 16 du règlement 883/2004, prévoyant des dérogations à la détermination de la législation applicable, et indique que l'accord est en cours d'élaboration.

## 3. État de l'exécution du programme de travail 2009-2010<sup>4</sup>

### *Temps de travail*

Le président signale pour commencer que deux points sont encore en suspens, à savoir l'enregistrement du temps de travail et les dérogations pour la navigation à passagers. Les travailleurs présentent les conclusions de la réunion qui s'est tenue le 26 août à Bâle avec les représentants de la navigation à passagers. Il reste un point sur lequel un accord n'a pas encore été trouvé avec les employeurs (le droit au congé toutes les huit semaines). La question de savoir s'il convient de faire une distinction entre navires à cabines et navires saisonniers reste elle aussi ouverte. L'ETF attend désormais des employeurs une proposition de texte sur les dispositions applicables à la navigation à passagers.

Les participants s'entretiennent sur les autres aspects suivants de l'accord: périodes de référence, contrats à durée déterminée, sécurité et protection de la santé sur le lieu de travail (proposition de texte orale de l'ETF). La représentante de la Commission formule une suggestion sur la question de la navigation à passagers. Elle demande aux partenaires sociaux de communiquer à la Commission une estimation du nombre des travailleurs concernés par l'accord. Elle fait par ailleurs quelques remarques sur des imprécisions rédactionnelles («stand-by» par rapport à «on-call time» dans la version anglaise, par exemple), qui ne pourront toutefois faire l'objet d'une vérification juridique précise que lorsque l'intégralité du texte sera disponible.

La représentante de la DG EMPL informe les participants que la présidence hongroise du Conseil est intéressée par une possible transposition de l'accord. Les partenaires sociaux confirment que le dossier doit devenir une composante du programme de travail de la présidence hongroise et ont conscience de la faible marge de manœuvre dont ils disposent du point de vue du temps. Le calendrier suivant est donc fixé:

- 15 octobre: Échange informel entre les partenaires sociaux en marge d'une réunion PLATINA
- 20 octobre: Proposition écrite des employeurs sur la navigation à passagers; proposition de texte des travailleurs sur le thème de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail (nouvel ajout)
- 1<sup>er</sup> novembre: Réaction des travailleurs au texte concernant la navigation à passagers;  
réaction des travailleurs au projet de lettre des employeurs
- 8 novembre: Groupe de rédaction et vérification juridique si possible à cette date

---

4

[http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral\\_social\\_dialogue/library?l=/inland\\_waterways/2010&vm=detailed&sb=Title](http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/inland_waterways/2010&vm=detailed&sb=Title)

### ***Profils professionnels***

La dernière réunion du groupe de travail conjoint PLATINA sur les compétences professionnelles s'est déroulée le 24 juin à Rotterdam. D'ici la prochaine réunion prévue à Bâle le 15 octobre, les diverses fonctions à bord devront être attribuées.

La représentante du BDB (employeurs) informe par ailleurs de l'organisation d'un sondage en préparation d'une campagne de recrutement durable et d'image. Les questionnaires (pour les entreprises et pour les apprentis) sont disponibles en ligne jusqu'à fin octobre à l'adresse <http://www.naiades.info/page.php?id=902&path=95>.

Elle attire également l'attention des participants sur une conférence pour de potentiels chargeurs, qui doit se tenir fin novembre/début décembre à Bruxelles (<http://bargetobusiness.eu/>).

### ***Prescriptions en matière d'équipage minimum***

Les partenaires sociaux réitèrent l'importance de ce thème, qu'il sera judicieux d'aborder seulement après avoir arrêté la réglementation du temps de travail et qui doit figurer dans le futur programme de travail. Le représentant de la DG MOVE assure qu'il n'existe aucune norme minimale au niveau européen. Une expertise externe réalisée en 2009 a cependant révélé qu'il n'y a pas de besoin considérable d'harmonisation entre les réglementations nationales. Il fait aussi savoir aux partenaires sociaux que le groupe de travail technique informel entre la Commission et la CCNR («JWG») s'occupe des prescriptions techniques pour les bateaux de la navigation intérieure (directive 2006/87), en laissant toutefois en suspens la question des prescriptions en matière d'équipage. La représentante de la CCNR rappelle à son tour que les dispositions applicables au Rhin (chapitre 23) ont été adaptées pour la dernière fois en 1995. Le président propose à chacun de se faire dès maintenant une idée (du nombre de personnes à bord, des qualifications requises, etc.).

La proposition qui est faite de laisser de côté, pour le moment, les autres thèmes (conditions de vie et de travail, concurrence déloyale) est approuvée.

## **Participants**

### **Employers (2 ♂, 2 ♀)**

EBU

Mr Koning (NL)

Ms Wenkel (DE)

ESO

Ms Beckschäfer (DE)

Mr Veldman (NL)

### **Workers (8 ♂, 0 ♀)**

ETF

Mr Apostol (RO)

Mr Arvanitopol (RO)

Mr Biesold (DE)

Mr Bramley (ETF)

Mr Frunza (RO)

Mr Jerabek (CZ)

Mr Lehninger (AT)

Mr Pauptit (NL)

### **European Commission**

Mr Dieter (DG MOVE)

Ms Durst (DG EMPL)

### **Others:**

Ms Tournaye (CCNR, Observer)